

Antony le 17 juin 2011

L'histoire du Cemagref ne s'écrira pas sans ses personnels !

Lettre ouverte aux ministres en charge de la Recherche et de l'Agriculture

Vous avez bien voulu recevoir, fin 2010¹, une délégation de l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT du Cemagref, au sujet de la révision du décret organique de l'Etablissement. Les représentants du personnel avaient exprimé leurs fortes inquiétudes et leurs attentes vis-à-vis de ce projet de décret et de l'avenir du Cemagref. Il nous a été alors indiqué que c'était le Directeur Général du Cemagref qui avait la responsabilité de mener en votre nom la concertation sur ce dossier avec les personnels. Malheureusement le Directeur Général a persisté dans son refus d'engager un véritable dialogue, sur le fond, avec les représentants du personnel. La seule réunion qui s'est tenue depuis sur ce dossier (DG/syndicats du 17 mars 2011) s'est ouverte sur la base d'un projet de texte quasi-identique à celui fourni en novembre 2010 et n'a pas permis de lever les ambiguïtés ni d'obtenir des réponses aux questions soulevées par les personnels : quelles missions pour l'Etablissement ? quelles tutelles ministérielles ? quel(s) statut(s) pour les personnels ? quel dispositif d'évaluation ? quelle organisation scientifique ? quelles structures de concertation associant les personnels ?

Aujourd'hui le CTP Central est convoqué précipitamment en réunion extraordinaire pour examiner ce même projet de décret – à quelques détails près - refusé par les personnels : dans sa rédaction actuelle, il laisse la porte ouverte à toutes les interprétations et dérives tant il reste flou sur des sujets essentiels (missions, personnels, organisation...) et ne règle pas les problèmes de fond.

Les représentants du personnel, unanimes, dénoncent cette tentative de passage en force et ont décidé en conséquence de boycotter la réunion du CTP Central. Ils refusent de se prêter à un simulacre de concertation.

Ils vous demandent, en tant que tutelles de l'Etablissement :


- de faire retirer le projet de décret de l'ordre du jour du CTP Central du Cemagref et de le remettre en chantier
- d'organiser un débat de fond entre les ministères concernés par les activités de l'Etablissement (Recherche, Agriculture, Environnement), la direction et les représentants des personnels pour donner au Cemagref les moyens, réglementaires et budgétaires, d'être un EPST à part entière, un EPST durable, avec des personnels titulaires.

Les personnels du Cemagref ont toujours été moteurs dans les évolutions de l'Etablissement (transformation en EPST, titularisation), ce sont eux qui l'ont construit collectivement et fait avancer, malgré les vicissitudes, parce qu'ils y croyaient. Les personnels du Cemagref ne sont pas « les moyens » du Cemagref, ils SONT le Cemagref. Le Cemagref n'a pas d'avenir sans leur adhésion active au projet de l'Etablissement.

Pour SUD-Recherche-EPST


J.L.B. ALBERT

Pour FO


F. VERNIER

Pour la CGT


J-L VIGNEAU

¹ Le 18 novembre pour l'Agriculture, le 15 décembre pour la Recherche ; l'intersyndicale a également été reçue le 1^{er} juin 2011 par le ministère en charge de l'Environnement